BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 2 octobre 2025	**Heure de début : 14h00**	

Le 2 octobre 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, exclusivement en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

MEMBRES PRÉSENTS	
Nom Prénom	**Structure**
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire
PROVOST Éric (Pouvoir de Mme GARAND)	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG)
COIGNET Thierry (Pouvoir de Mme GIRARDOT-MOITIE)	Syndicat Loire aval (SYLOA)
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de M. GUITTON)	Pornic Agglo Pays de Retz
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
BELIN Catherine	Bretagne Vivante
LAFFONT Jean-Pierre	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
POUPARD Marie-Claire	UFC Que Choisir
GALLON Maxime	Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique (DDTM44)
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AUTRES ACTEURS PRÉSENTS	
BRIAND Pascale	PETR du Pays de Retz
BAUDRY Hugues	PETR du Pays de Retz
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS	
Nom Prénom	**Structure**
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé (Pouvoir à M. COIGNET)	Conseil départemental de Loire-Atlantique
HUGUES Claire	Conseil régional des Pays de la Loire
GARAND Annabelle (Pouvoir à M. PROVOST)	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
GUILLÉ Daniel	Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
GUITTON Jean-Sébastien (Pouvoir à M. CAUDAL)	Nantes métropole
MICHAUD François	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
SIMON Thomas	Comité Régional de Conchyliculture
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire
COTONNEC Gwénaëlle	Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis annonce l'ordre du jour.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 28 août 2025
2. Avis du Bureau de la CLE :
   - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz
3. Fonctionnement des réunions du Bureau de la CLE et de la CLE en 2026
4. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 28 août 2025

M. CAUDAL invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 28 août 2025.

VOTE

Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 28 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Avis du Bureau de la CLE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz

M. CAUDAL annonce la présentation de ce dossier en 3 temps ; la présentation du projet par Mme BRIAND, Présidente du PETR du Pays de Retz, et M. BAUDRY, Directeur, l'analyse du SCoT au regard du SAGE par Mme VAILLANT, et enfin un temps d'échanges permettant de répondre aux éventuelles questions entre les membres du Bureau de la CLE et les représentants du PETR du Pays de Retz.

Présentation du SCoT du Pays de Retz

Intervention de Mme BRIAND et M. BAUDRY (PETR du Pays de Retz)
Diapositives 5 à 18

M. CAUDAL remercie Mme BRIAND pour sa présentation, ainsi que M. BAUDRY pour sa présence malgré ses difficultés de connexion l'empêchant de s'exprimer. Il invite Mme VAILLANT à présenter l'analyse de la compatibilité du SCoT vis-à-vis du SAGE Estuaire de la Loire.

Mme VAILLANT précise que M. BAUDRY s'excuse de cette situation et de ne pas avoir pu présenter le projet de SCoT. Concernant le programme d'actions, M. BAUDRY indique que l'action 7 – Dialoguer avec les territoires voisins – renvoie au projet de réflexion commune avec le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le SYLOA sur l'avenir de l'estuaire.

Mme BRIAND confirme l'importance de cette action. Elle saisit l'occasion de cette intervention pour remercier M. BAUDRY qui est à l'origine de la qualité du travail et des documents qui constituent le projet de SCoT.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 19 à 30

Interventions

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT et invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs questions et observations éventuelles.

M. LAFFONT rejoint les recommandations proposées par l'équipe d'animation du SAGE. Des points restent toutefois à préciser, en particulier le terme « franchissement de la Loire » qui peut correspondre aux bacs de Loire mais pas seulement. Aussi, la prise en compte des enjeux environnementaux dans les réflexions et solutions autour d'un franchissement de la Loire lui semble indispensable en privilégiant les espaces déjà artificialisés. Également, il relève des formulations qui méritent d'être clarifiées, notamment les demandes inscrites pour les porteurs de documents d'urbanisme locaux, et note l'absence de prescriptions. Ces termes sont importants. Il revient notamment sur l'écriture suivante au sein du DOO : respecter, le cas échéant, la protection renforcée des zones humides stratégiques. Il suppose que « le cas échéant » signifie une atteinte mais cela pourrait aussi avoir un autre sens. Il ne comprend pas ces formulations qui atténuent et fragilisent la demande ou la prescription faite. Également, il note que seuls les principaux réservoirs de biodiversité sont préservés, écartant ceux considérés comme moins importants. Il pense que ce type d'atténuation ouvre des portes à des contestations et à des conflits juridiques ultérieurs. Concernant les réserves d'eau issus d'anciennes carrières, il note que le sujet occupe une place importante dans ce projet de SCoT. Pour ces réserves, il faudra s'interroger sur l'origine de leur alimentation en eau (remontée de nappe, eaux de pluie, pompage, etc.). Aussi, cela doit être intégré à la thématique des plans d'eau, sujet par ailleurs encadré par le nouveau SAGE au travers de sa règle 3. Il met également en avant la notion de « sol » régulièrement employée dans le document, en particulier pour aborder les notions agricoles, le bocage, les marais, les carrières. Il relève une confusion entre le sol et le sous-sol. La géologie a son importance dans la formation des sols ; pour autant, la pédogenèse ne se ne se fie pas seulement à la géologie mais plus au climat.

Mme BRIAND précise que les recommandations de l'équipe d'animation seront prises en compte, notamment pour mettre en cohérence le PAS et le DOO. Elle entend la remarque de M. LAFFONT ; certains points peuvent être précisés. Elle comprend la remarque faite concernant les espaces considérés comme les principaux réservoirs de biodiversité. Toutefois, un encadrement est nécessaire pour éviter d'intégrer des réservoirs de biodiversité qui n'en seraient pas. Chacun doit s'entendre sur le poids à mettre derrière ces lignes. Le projet de SCoT doit intégrer une protection pertinente des espaces naturels. Il faut que les ambitions en matière de respect de la biodiversité et des enjeux, plus généralement environnementaux, soient soutenues par des termes qui soient à la hauteur des enjeux.

M. CAUDAL indique que les carrières occupent une place importante dans le Pays de Retz. Atlantic'eau rencontre des problématiques pour sécuriser l'alimentation en eau des étangs des Gâtineaux – Gros caillou. Cela s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la sécurisation de la production d'eau potable à l'horizon 2030, 2035 et 2050. Pour assurer la production d'ici 2035, il faudra d'une part engager des économies d'eau d'au moins 10% sur les territoires, et d'autre part sécuriser les productions d'eau potable actuelles avant de s'appuyer sur de nouvelles ressources. Dans ce contexte, le Pays de Retz est en interaction avec l'UNICEM. L'idée est d'étudier le devenir des carrières qui pourraient être des réservoirs pour alimenter et sécuriser la production sur les étangs des Gâtineaux – Gros caillou dans un contexte de changement climatique, en lieu et place de leur remblaiement. Ce sujet est au cœur des discussions et perspectives avec les partenaires pour voir de quelle manière la sécurisation de la production d'eau potable peut être mise en œuvre sur le territoire. Une opération pilote de ce type existe en Vendée. Ce contexte justifie l'intégration de ce sujet au sein du projet de SCoT. Il souhaite également partager le commentaire de M. BAUDRY qui indique qu'aucun franchissement de la Loire n'est prévu ; il demande si le sujet fait l'objet d'une mauvaise interprétation de l'équipe d'animation à la lecture du projet de SCoT.

Mme POUPARD partage l'intervention de M. LAFFONT sur les carrières et remercie M. CAUDAL pour la réponse apportée. Elle souhaite faire un focus sur la ressource en eau. Elle note que le projet de SCoT encourage la maîtrise foncière sur les périmètres de captages. Il est également prévu d'imaginer des rentabilités économiques en contrepartie d'une gestion de l'eau vertueuse par des boisements. Elle rappelle que l'eau brute est une ressource rare, en termes de quantité suffisante et de bonne qualité, dans un contexte de changement climatique et de variation des populations due à l'attractivité touristique. Il manque pour elle des éléments convaincants sur la nécessité de rendre indispensable la protection de ce bien commun qu'est l'eau, et de maitriser à terme les coûts pour le consommateur, en particulier les taxes, le coût de l'augmentation du coût de traitement de l'eau ou les mesures d'accompagnement qui sont in fine financées par la consommation. Une rupture est nécessaire compte tenu de la situation actuelle. Il est complexe de progresser significativement en termes de production d'eau potable au regard des masses d'eau souterraine et de surface. Il lui semble manquer des éléments dans le projet de SCoT pour améliorer significativement la qualité de l'eau brute.

Mme VAILLANT partage le retour de M. BAUDRY qui indique que le SCoT ne prévoit pas de nouveaux franchissements mais qu'il affiche la nécessité d'optimiser et de garantir la pérennité de ce qui existe déjà avec le pont de Saint-Nazaire ou les bacs de Loire par exemple. La recommandation proposée s'appuie peut-être sur une mauvaise interprétation de l'équipe d'animation sur la rédaction du projet de SCoT qui stipule « *Faire de l'estuaire de la Loire, un nouvel espace de coopérations nord-sud, notamment par la mise en place de solutions de franchissement adaptées s'appuyant sur celles existantes* ». La rédaction actuelle du projet de SCoT mérite peut-être d'être clarifiée.

M. CAUDAL indique qu'il faut prendre en compte l'observation de M. BAUDRY sur l'absence de projets de franchissement. Il confirme toutefois la nécessité de renforcer la coopération entre les deux rives de l'estuaire par tous les moyens disponibles. Cette coopération entre le SCoT Nantes Saint-Nazaire et le SCoT du Pays de Retz est essentielle. Il n'y a toutefois pas d'identification d'un nouveau franchissement dans le projet de SCoT.

M. LAFFONT relève une difficulté dans les documents tels que les SCoT. Une nouvelle mobilité est à respecter en s'adaptant au changement climatique. Le territoire reste aujourd'hui sur des modèles carbonés. Les mobilités occupent une place importante dans le bilan des gaz à effet de serre au niveau de la France.

M. CAUDAL propose de formuler un avis en s'appuyant sur la proposition de l'équipe d'animation du SAGE adaptée à la suite des interventions concernant les solutions de franchissement de la Loire. Un avis favorable avec recommandations est proposé. Il indique ne pas prendre part au vote car Pornic Agglo Pays de Retz est membre du PETR.

M. LAFFONT annonce s'abstenir.

M. CAUDAL précise que l'avis sera transmis au PETR du Pays de Retz. Il remercie Mme BRIAND pour la présentation du projet de SCoT, ainsi que M. BAUDRY.

AVIS

Avec 12 voix « pour » et 1 « abstention », le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur le projet de SCoT du Pays de Retz. Les membres du Bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

- Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des zones humides et des éléments structurants du paysage au sein des têtes de bassin versant au sein du PAS, comme spécifié dans le DOO

- Clarifier la rédaction suivante « *Faire de l'estuaire de la Loire, un nouvel espace de coopérations nord-sud, notamment par la mise en place de solutions de franchissement adaptées s'appuyant sur celles existantes* » pour éviter toute mauvaise interprétation. Il est proposé d'inscrire que le SCoT ne prévoit pas de nouveau franchissement et qu'il souhaite optimiser et garantir la pérennité des aménagements existants (pont de Saint-Nazaire, bacs de Loire, etc.)
- Privilégier le développement des usages de la Loire sur les secteurs déjà artificialisés
- Intégrer la capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau et l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu dans le PAS
- Intégrer la capacité d'accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l'acceptabilité des rejets dans le milieu dans le PAS
- Prendre en compte les possibilités d'assainissement dans le choix des secteurs constructibles
- Afficher la volonté d'amélioration de la gestion des eaux pluviales comme objectif dans le PAS
- Rappeler aux PLU/PLUi l'élaboration de SDGEP

3. Fonctionnement des réunions du Bureau de la CLE et de la CLE en 2026

M. CAUDAL donne la parole à Mme PIERRE pour la présentation du fonctionnement des réunions en 2026.

Présentation
Intervention de Mme Julie PIERRE (SYLOA)
Diapositives 31 à 35

Interventions
M. CAUDAL remercie Mme PIERRE pour la présentation. Le principe directeur est d'assurer la continuité de service en maintenant les réunions du Bureau pour les affaires courantes dans cette phase de transition. Il faut éviter toute rupture de fonctionnement au niveau de la CLE. Des informations complémentaires pourront être partagées au prochain bureau de la CLE après avoir affiné le sujet avec les services de l'Etat.

M. PROVOST intervient pour partager les remarques de Mme GARAND qui lui a donné pouvoir. Elle informe le Bureau de la CLE qu'elle ne se représente pas en tant qu'élue et qu'elle n'aura donc plus la possibilité de siéger aux instances du SAGE à partir de la mi-mars. Elle demande si la transmission de certains pouvoirs/autorisations au Président de la CLE du SAGE peut être confortée, notamment pour le collège des élus, pendant la période de transition. Elle souhaite également savoir s'il peut être préparée une « feuille de route » pour les actions 2026-2027 à suivre et à mener, et validée en dernière CLE, afin de faciliter un passage de relais aux futurs membres de la nouvelle CLE.

Mme PIERRE indique qu'une feuille de route de la CLE est attendue pour la fin de l'année par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2026-2030. Les travaux sont en cours pour une présentation de la feuille de route lors de la CLE du 25 novembre.

M. CAUDAL confirme l'intérêt de maintenir les réunions du Bureau pour les affaires courantes et assurer la continuité de service. Il est effectivement important d'anticiper dès à présent les stratégies et feuilles de route de nos territoires pour les années à venir, permettant de disposer d'une vision à plus long terme. La CLE pourra amender cette feuille de route sous son prochain mandat.

M. PONTHIEUX précise que le Bureau de la CLE sera amené à formuler des avis sur deux accords de territoire en 2026, sur l'Erdre et Hâvre Grée pour la période 2026-2028. Ces accords de territoire font suite à des premiers contrats territoriaux Eau ; il s'agira de la deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie. Concernant la composition de la CLE, son renouvellement peut prendre du temps. Il interroge sur les possibilités de se réunir en conséquence entre avril et juin 2026.

Mme VAILLANT indique que l'équipe d'animation du SAGE va se mobiliser pour commencer à travailler avec les services de l'Etat sur la composition de la prochaine CLE pour réduire autant que possible les délais. Un temps sera toutefois nécessaire et non maitrisable, à savoir les désignations des structures membres pour leur représentant au sein de la CLE.

M. CAUDAL rappelle que le mandat de la CLE est de 6 ans à compter de son installation. Ce calendrier n'est pas toujours cohérent avec celui des élections municipales, notamment pour la CLE de la Baie de Bourgneuf et du marais breton. Il met en avant le risque de perte de mandat pour certains élus de la CLE et le choix pour d'autres ne pas se représenter. Dans ces situations, il peut effectivement y avoir des difficultés à réunir le quorum. Cela mérite d'être vérifié avec les services de la Préfecture.

Mme PIERRE indique que le nouveau décret SAGE recommande de stabiliser, autant que possible, la composition de la CLE avec les élections. Elle précise que les élus resteront membres de la CLE le temps de l'installation de la nouvelle instance, sous conditions de ne pas perdre leurs mandats. Cela fait partie des sujets à vérifier avec les services de l'Etat. La lecture du décret SAGE amène à cette proposition.

Mme VAILLANT indique que cela permet d'assurer cette continuité dans les avis car nombreuses sont les réunions lors desquelles des avis sont à formuler sur des projets d'aménagement du territoire, des projets de SCoT ou des contrats territoriaux. Cela permet de ne pas bloquer les pétitionnaires et les porteurs de contrats dans leur calendrier.

M. CAUDAL précise que le sujet sera affiné et à préciser avec les services de l'Etat pour apporter des précisions lors d'un prochain Bureau de la CLE. Il lui semble important de rappeler l'objectif, à savoir maintenir la continuité de service et de fonctionnement du Bureau. Cela reste en cohérence avec le fonctionnement de la CLE à la suite des élections municipales de 2020.

4. Questions diverses

<u>Echanges sur les liens Comité de bassin et CLE dans le cadre d'un travail mené au niveau du Comité de bassin en vue de propositions à formuler</u>

Intervention de Mme Julie PIERRE (SYLOA)
Diapositives 36 à 40

M. CAUDAL donne la parole à Mme PIERRE pour un premier temps d'échanges sur les liens entre Comité de bassin et CLE dans le cadre d'un travail engagé par le Comité de bassin, et en vue de transmettre des propositions. Cela fait suite à l'intervention de M. COUTURIER lors de la CLE du 23 septembre qui partageait les discussions en cours au sein du Comité de bassin pour améliorer ces liens.

<u>Interventions</u>

M. CAUDAL remercie Mme PIERRE pour cette présentation. Certaines réflexions s'appuient sur des discussions passées. En tant que membre du Comité de bassin sous l'ancienne mandature, il confirme que les liens entre Comité de bassin et CLE sont faibles ainsi que la transmission d'informations. Une meilleure représentativité des CLE au Comité de bassin est effectivement une piste de réflexion à retenir. Il partage le fait que le Comité de bassin débute ses travaux sur le sujet. Un temps d'appropriation et de réflexions est possible pour faire remonter les propositions de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire au Comité de bassin.

M. PONTHIEUX confirme l'importance que les membres de la CLE se mobilisent pour une représentation au sein du Comité de bassin. Les membres de la CLE doivent également être attentifs au Conseil d'administration de l'Agence et à son évolution. Il rappelle qu'une part des redevances de l'Agence de l'eau est issue des ménages, et apportée grâce aux collectivités. Aussi, il est important que les élus restent attentifs sur ce sujet et continuent à participer aux décisions du Comité de bassin et de l'Agence de l'eau.

M. CAUDAL précise que le sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain Bureau de la CLE.

Bureau de la CLE du 4 novembre

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)

Diapositives 41 à 42

Mme VAILLANT rappelle que le Bureau de la CLE du mois de novembre est avancé au 4 novembre. La réunion est maintenue en visioconférence. L'objectif de cette modification de date est que le Bureau de la CLE participe à l'enquête publique sur le projet de SCoT de la Communauté de communes du pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois. Il sera proposé aux élus de s'autosaisir, n'ayant pas été sollicités lors de la consultation des personnes publiques associées. Le dernier Bureau de la CLE se tiendra le 11 décembre, en présentiel, en mairie de Divatte-sur-Loire.

M. CAUDAL confirme l'importance de pouvoir s'autosaisir sur ce dossier, comme cela a été fait pour le projet de SCoT Nantes Saint-Nazaire, et de participer à l'enquête publique pour donner un avis sur ce projet de SCoT.

Autres sujets

M. CAUDAL annonce la signature de l'accord de territoire « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » 2025-2027 le lendemain du Bureau de la CLE, à Saint-Michel-chef-chef. Il s'agit de la mise en œuvre de la deuxième phase de la stratégie du territoire.

M. PONTHIEUX rappelle l'organisation de la Fête de l'eau à Pontchâteau le 5 octobre, organisée par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet et le Parc naturel régional de Brière.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur présence.